1

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille dix-sept, le deux juin,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

<u>Présents</u>: Bailly-Maitre Florian, Bole Alexandre, Coincenot Yves, Drezet Stéphanie, Garitan Marie-Françoise, Guelle Rachel, Guillemin Annie, Lalorcey Lucie, Lombardot Damien, Migard Patrick, Mr Rolland Michel, Smagghe Philippe.

Excusés: Hego Philippe représenté par Lombardot Damien, Sanchez Joseph.

Absents:

Mme Drezet Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

Décision Modificative n°1 du budget 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre une décision modificative du budget ainsi qu'il suit :

238/23 : - 3 951,42 € 21538/21 : - 15 601,63 €

2041582/204 : + 19 553,05 € (virement de crédit pour règlement travaux SIDEC)

Adopté avec 12 voix pour et une abstention.

Validation devis aire de jeux

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Madame Stéphanie Drezet 1^{ère} adjointe, sur le sujet et en avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise SEMIO pour l'acquisition de matériels en vue de l'installation d'une aire de jeux sur la commune.

Le montant du devis s'élève à 5 296.29 euros HT.

Adopté avec 12 voix pour, 1 voix contre.

Installation compteurs LINKY

Monsieur le Maire et Yves Coincenot informent les Conseillers sur l'installation des compteurs Linky sur la commune de Salans. Le compteur Linky est un compteur dit "communiquant" qui permet de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance. Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français. Chaque propriétaire sera averti par "Enedis" (Entreprise de service public, gestionnaire du réseau électrique de distribution d'électricité) 30 à 40 jours avant l'installation.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Subventions comité des fêtes

Suite au retard pris par le Comité des fêtes dans la transmission de documents administratif, Monsieur le Maire propose de régulariser la subvention 2016 qui n'avait pas été allouée.

Adopté avec 5 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions.

Suite à un courrier du président du comité de fêtes, et après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50 %, aux frais de mise en place d'un spectacle.

Une subvention d'un montant de 250 € sera versée à cette association.

Adopté avec 11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

Subvention 2017

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers CPI de Chaux pour l'année 2017 pour un montant de 300 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

Philippe Smagghe